



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_136

Envoyé en préfecture le 24/01/2024
Reçu en préfecture le 24/01/2024
Publié le 24/01/2024
ID : 048-214800393-20231205-D_2023_136-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX.

6 Absents excusés : Colette CROUZET ayant donné pouvoir à Manuel MARTINEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Jérôme JACQUES, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Lydie ROUJON, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : travaux du Cros-Bas et de La Bastisse demande subvention exceptionnelle auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux sur le secteur du Cros-Bas et de La Bastisse. Il informe l'assemblée que dans le cadre du groupement de commandes entre le SIAEP du Causse de Sauveterre, la commune et le SDEE, un marché de travaux a été signé avec les entreprises SLTP et AB TRAVAUX SERVICES. Le marché concernant la commune « enfouissement des réseaux secs » s'élève à 97 885,45 € HT.

Il propose de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Département pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition et SOLLICITE une aide financière exceptionnelle auprès du Département de la Lozère.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX